



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 16

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	26
votants	29
nombre de voix pour	29
nombre de voix contre	00
abstention	00

PREFECTURE DE L'ISERE République Française
Département de l'Isère
0 6 JUL. 2021 Arrondissement de Grenoble
SECTION COURRIER Canton de Meylan

20200250

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un
le vingt-neuf juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 22 juin 2021

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes, MATHIEU, LE MENESTREL, SONJON, LE BARRILLEC - Mrs FARRUGIA, CLAPPAZ, DESCHARRIERES, BOIS, Adjoint(e)s - Mmes, ROLIN, CARBONE, CARRÉ, SPALANZANI, RAIEVSKI-BENSA, HALLÉ, PARENDEL, DESPRES - Mrs, PERIN, VINTI, COQUET, BARONI, VIGNON, ISAAC, BAUSSAND, MAFFET, LEIFFLEN.

Pouvoirs : Mmes, FAVAND, PARENDEL, HEILLIETTE.

Madame Elisabeth Le Menestrel est nommée secrétaire.

OBJET :

Renouvellement
-
Projet Educatif De
Territoire Plan mercredi

2021-2024

Madame Virginie SONJON, Adjointe à la Jeunesse et Petite Enfance rappelle au conseil municipal la fin de validité du PEDT actuel (2018-2021).

Ainsi, il convient de renouveler ce document, en déclinant de nouvelles valeurs éducatives, toujours dans le même souci de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Sur proposition du COPIL, réuni le 4 mai 2021, un nouveau PEDT 2021-2024 est proposé ainsi qu'une charte plan mercredi afin de maintenir le label plan mercredi.

Le PEDT plan mercredi prend la forme d'un engagement contractuel signé entre la collectivité, le préfet de département, le DASEN et le directeur de la CAF.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou
Sous-préfecture
le :

Publié ou notifié
le :

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexes 1 à 6



académie
Grenoble
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Isère



Projet Educatif de Territoire AVEC plan mercredi



Commune de :
MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

COORDONNEES DES PERSONNES A CONTACTER

BRANDALISE Claire / PORTIER Cécile :
Responsable des services jeunesse et scolaire

Contexte

I- Historique

Garante de la politique Enfance-Jeunesse, la commune de Montbonnot-Saint-Martin inscrit ses orientations éducatives dans un « Projet Educatif De Territoire » (PEDT) commun à ses différents services : "Petite Enfance", "Scolaire" et "Jeunesse et Sports".

Le PEDT vise à harmoniser les pratiques éducatives de ces trois services à la population dans un esprit de collaboration et de partenariat.

Le PEDT fixe la ligne de conduite des différentes structures communales : crèche, multi-accueil, temps périscolaires, pause méridienne, accueils collectifs de mineurs (A.C.M.) et escale jeunes. Il s'inscrit également dans la continuité du parcours éducatif de l'enfant qui fréquente les différentes écoles de la commune.

Les Projets pédagogiques de chaque structure doivent être cohérents et identifier clairement les orientations du PEDT.

Suite au décret n°2013 du 24 janvier 2013-77 du 24 janvier 2013 relatifs aux nouveaux rythmes scolaires, la commune de Montbonnot a mis en œuvre, dès septembre 2014 des activités de qualité majoritairement appréciées par les enfants et les acteurs éducatifs. Après plusieurs années de pratique, les acteurs éducatifs ont alerté les élus de la fatigue accrue des élèves.

Suite au décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire, les élus ont mené une concertation et une consultation de l'ensemble des acteurs éducatifs pour recueillir un avis sur cette possibilité.

C'est un avis majoritairement favorable qui s'est prononcé. Sur cet avis, la commune est revenue à la semaine de 4 jours.

Grace aux temps d'activité péri éducatifs, la commune a renforcé ses liens avec les associations pour l'organisation des activités.

Dès la rentrée 2017-2018, le PEDT 2014-2020 a de fait été défini comme « caduque » par le recteur d'académie et a nécessité une réactualisation.

Le PEDT 2018-2021 a intégré le plan mercredi suite au décret du 23 juillet 2018 modifiant les définitions et les règles applicables aux accueils de loisirs.

Aujourd'hui, le PEDT est renouvelé pour 3 ans avec une impulsion politique nouvelle et toujours dans un souci de cohérence éducative sur l'ensemble du parcours de l'enfant.

II- Partenaires

A. **Partenaires associatifs**

Les partenaires associatifs font partie intégrante de nos actions éducatives à travers les projets communaux. Plus particulièrement lors de grandes manifestations où l'enfant est toujours au cœur du projet.

Ex pour l'année 2020-2021 :

-Association Afric'Impact avec la Batucada des enfants de Villeneuve qui intervient lors de nos diverses manifestations telles que le Carnaval.

-Association ASPTT implantée sur Montbonnot-Saint-Martin qui intervient dans les écoles et les accueils de loisirs et lors de manifestations.

-Intervenante Yoga Maëlle Maisin,

-Intervenant Eveil musical Léana Martin Cocher

-Intervenant culture Africaine Boli de l'association Nougbo 38

- Ronymatdurève, plasticienne,-Association Trace qui intervient pour la conception et la réalisation de différentes structures auprès et avec les enfants.
- Association du centre équestre du Saint Eynard pour des interventions d'enseignement auprès des enfants et de partenariat lors des manifestations communales.
- Association « la Maison des jeux » pour le prêt de jeux et la formation des équipes
- Association Profession sport 38 pour la mise à disposition de multiples intervenants dans des domaines très différents (théâtre, sports, danse...)
- Association Cirq'hop pour des interventions cirque auprès des enfants avec représentations.
- Associations sportives (floorball, tennis, tennis de table, rugby) qui continueront d'intervenir auprès des enfants. Une organisation est en cours de discussion.
- ...

B. Partenaires institutionnels

Direction départementale de la Cohésion sociale
 Direction départementale de l'Education Nationale
 Caisse d'Allocations Familiales
 Conseil Général de l'Isère (Protection Maternelle et infantile)
 Communauté de Communes du Grésivaudan (Relai Assistantes Maternelles, réseau jeunesse)
 Centre Médico Psychologique
 Centre National de la Fonction Publique Territoriale (pour la formation)

C. Autres partenaires :

L'ensemble des **services transversaux de la ville de Montbonnot-Saint-Martin** collaborent et mettent tout en œuvre pour permettre de développer des services de qualité à la population (services techniques, service administratif...). L'Ecole des Pupilles de l'Air participe également à différents projets communaux (commémoration du 11 novembre).

III- Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires

Les projets des 3 écoles de Montbonnot-Saint-Martin sont dans la continuité éducative où l'enfant est au cœur du projet.

Ainsi, certains axes des projets d'école sont dans la pleine continuité des activités périscolaires.

Plus précisément, voici quelques axes communs au temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

1. Mener des projets culturels, artistiques, scientifiques, sportifs.
2. Aider les enfants en difficulté en mettant en place un projet (ou des activités) personnalisé et adapté à chacun.
3. L'implication des familles : améliorer les échanges entre les membres de la communauté éducative
La formation de la personne et du citoyen.
4. La formation de la personne et du citoyen.
5. Les représentations du monde et l'activité humaine.

Le fondement de ces différents axes demeure les valeurs éducatives communales.

IV- Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants : le Contrat Enfance Jeunesse

Une attention particulière est portée sur la nécessité de créer un PEDT en adéquation avec le CEJ actuel.

Certains services font partie intégrante du CEJ, tel que le centre de loisirs des vacances « L'Évasion » ou la garderie périscolaire des Chavannes.

Les différents services concernés mettront en commun (autant que faire se peut) les règlements intérieurs et chaque projet pédagogique sera issu d'une réflexion collective sur les objectifs du PEDT.

La Maison de la Petite enfance (crèche) est intégrée au CEJ et bénéficie d'une Prestation de Service Unique (PSU) via la Caisse d'Allocations Familiales.

Périmètre et public du PEDT

I. Territoire et écoles concernés

Ville de Montbonnot Saint-Martin, Château de Miribel (38330), 5866 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2018), 04 76 90 56 36, mairie@montbonnot.fr. Territoire non situé en zone prioritaire.

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Montbonnot Saint-Martin : Ecole maternelle des Chavannes, Ecole élémentaire du Tartaix et Ecole élémentaire du Bourg.

II. Public concerné

Le projet éducatif concerne les enfants âgés de 10 semaines à 17 ans.

III. Temps concernés dans la semaine

A. Le temps scolaire

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville de Montbonnot Saint-Martin.

B. Le temps périscolaire et extrascolaire

Depuis de nombreuses années, la commune de Montbonnot a mis en place un volet périscolaire important afin de répondre aux besoins des familles, à savoir :

- Transport en bus des différents points de la ville jusqu'aux écoles, matin et soir,
- Pause méridienne avec restauration scolaire
- Garderie périscolaire, matin et soir
- Etudes surveillées, le soir.

Sur l'ensemble des services, 98% des enfants scolarisés sont inscrits à une ou plusieurs activités.

-Les enfants inscrits aux différents centres de loisirs communaux : La commune via son service jeunesse a créé de nombreuses actions: un accueil de loisirs le mercredi qui a évolué au gré des réformes (L'Escapade).

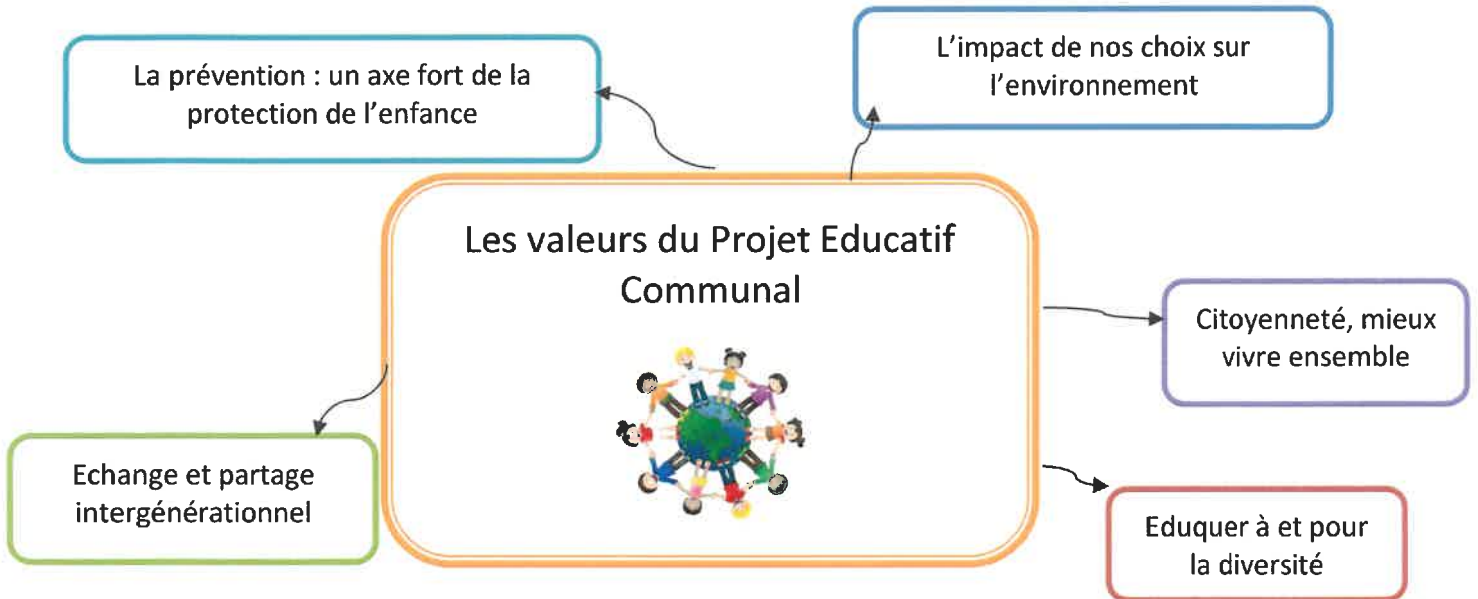
Un accueil de loisirs pendant les petites et grandes vacances scolaires (L'Evasion).

Le service jeunesse mène aussi des actions à destination des adolescents (L'Escale jeunes).

C. Le temps de garde du jeune enfant

Les enfants inscrits à la Maison de la Petite Enfance (un accueil prioritaire est réservé au Bonimontains)

LES VALEURS EDUCATIVES COMMUNALES : L'OBJECTIF DU PEDT



Un comité de pilotage constitué du Maire, d'élus, des responsables des services « petite enfance », « scolaire », « jeunesse et sports » et du directeur général des services s'est réuni en mai 2021 pour réfléchir sur les différents axes du projet éducatif communal transversal.

Après concertation, les élus de la municipalité de Montbonnot Saint Martin ont décidé d'orienter et d'articuler leur projet éducatif communal autour de cinq valeurs majeures ;

- D. *Citoyenneté, mieux vivre ensemble*
- E. *Echange et partage intergénérationnel*
- F. *Eduquer à et pour la diversité*
- G. *La prévention : un axe fort de la protection de l'enfance*
- H. *L'impact de nos choix sur l'environnement*

METHODES ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR CHAQUE SERVICE

SERVICE PETITE ENFANCE :

La maison de la petite enfance développe les valeurs impulsées par les élus à travers son projet d'établissement. Le projet travaillé en équipe intègre ces notions :

EDUQUER A ET POUR LA DIVERSITE : Les liens avec les familles venues de divers horizons, les temps festifs, et les moments d'échange permettent aux enfants de partager leur culture qui sera expliquée aux autres par l'adulte (langue, fêtes...).

L'équipe éducative échange et réfléchit en réunions d'équipe sur les différences qui peuvent apparaître dans les groupes, afin de les comprendre et de pouvoir en parler, parfois l'expliquer aux enfants, et aussi l'expliquer aux familles.

L'IMPACT DE NOS CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT :

Les enfants participent, encadrés par les équipes, aux choix faits par la commune :

- Alimentation bio et cuisine faite sur place : les cuisinières participent à l'animation aux moments des repas
- Légumes et fruits de saison : les thèmes sur les saisons sont présentés aux enfants
- Découverte des fruits : un agent formé en diététique organise une activité autour d'un fruit de saison (gouter, découvrir les saveurs, regarder, cuisiner, dessiner...) chaque mois.
- Jardin potager : deux agents organisent le jardinage par les enfants, en partant de la graine à germer et jusqu'au légume ou fruits dégusté et/ou cuisiné
- 1 repas végétarien par semaine est prévu pour limiter la consommation de viande et pour que les enfants découvrent les protéines végétales.
- Les enfants sont sensibilisés au gaspillage. Les restes alimentaires sont collectés en fin de repas à destination des animaux du personnel (poules)
- Tri : les poubelles de tri sont à disposition partout dans la structure, les enfants peuvent observer et participer au tri lors des rangements.
- Sorties nature : chaque semaine les enfants partent en sorties nature alentours. Des loupes adaptées aux enfants sont emmenées pour l'observation.

Le Respect mutuel est traité dans le projet éducatif de la structure : adultes, tout-petits et environnement.

CITOYENNETE, MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

La vie dans la structure, où se reproduit une mini société, amène progressivement l'enfant à se découvrir lui-même, à découvrir l'autre et à développer sa capacité à vivre en harmonie dans un groupe, dans un respect mutuel.

Dans le temps de crèche, les enfants en se socialisant, découvrent « le vivre ensemble » :

- Communiquer,
- S'exprimer sans violence,
- Être ensemble sans discrimination,
- Être ensemble sans distinction éducative entre les sexes

Il s'agit pour l'enfant de connaître, de s'approprier et de respecter les règles de vie communes

Les règles, les limites, les repères nécessaires à cet objectif sont travaillés en équipe.

LA PREVENTION, UN AXE FORT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Promouvoir le bien-être des enfants : En accompagnant chaque enfant dans son évolution physique, cognitive, sensorielle, relationnelle, l'équipe éducative soutient l'enfant dans sa créativité, ses découvertes, sa curiosité. L'enfant peut ainsi développer son potentiel, ses compétences à travers la notion de bien-être. Dès les premières rencontres avec les familles, un travail de prévention est fait avec une aide, des conseils, sur tous les sujets nécessitant une vigilance : alimentation, sommeil, écrans, psychomotricité, les risques domestiques, la sécurité affective et physique, le handicap, les limites ... en partenariat avec la PMI, le RAM, la CAF et d'autres services si nécessaire.

Les familles sont informées des conférences ou animations sur des sujets de prévention, organisées dans la région.

Les équipes sont aussi très vigilantes dans l'observation des enfants et partagent la moindre inquiétude avec le pédiatre attaché à l'établissement, la psychologue qui encadre les réunions d'équipe et qui peut rencontrer les familles, la psychomotricienne qui intervient auprès des enfants et la PMI.

ECHANGE ET PARTAGE INTERGENERATIONNEL

Notre projet est axé :

- sur la participation des familles (parents, grands-parents...) à travers l'accueil, la vie de la structure, les projets (jardinage avec les grands parents), les temps festifs (fête de Noël, fête de fin d'année, goûters d'anniversaires, semaine musicale...)
- sur la participation des stagiaires (tous âges)
- sur la participation à notre mesure aux projets municipaux (lien avec les personnes âgées, centre de loisirs...)
- sur les échanges avec l'école

SERVICE JEUNESSE :

Le service jeunesse, à travers ses structures (Escale Jeunes, centre de loisirs du mercredi, centre de loisirs des vacances), développe les valeurs éducatives impulsées par les élus :

CITOYENNETE, MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

1. Un principe républicain : la laïcité

Encourager les enfants à respecter le principe de laïcité, en leur faisant comprendre qu'elle est nécessaire à la vie en société : rejet de toute violence ou discrimination, égalité entre les sexes, partage d'une culture commune, invitation au libre arbitre, respect des valeurs républicaines et liberté d'expression.

2. Initier et impliquer les enfants à la vie politique

Préparer les jeunes à participer le mieux possible à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs devoirs de citoyen et en les préparant au « vivre ensemble ». L'accueil de loisirs est un lieu de vie collective où s'apprennent les valeurs de la République. Il s'agit pour l'enfant de connaître, de s'approprier et de respecter les règles de vie communes.

3. Favoriser l'émergence de projets citoyens afin d'encourager l'autonomie et l'initiative des enfants et de valoriser leur engagement.

EDUQUER A ET POUR LA DIVERSITE : Sensibiliser les enfants à d'autres cultures

1. Favoriser la découverte d'activités culturelles afin de susciter la curiosité et l'imaginaire des enfants.

2. Encourager les temps animés pour développer la créativité et l'échange au sein du groupe. Ces activités sont envisagées comme supports de construction collective, de relation entre les enfants, les jeunes, leurs familles et divers partenaires.

3. Favoriser l'accès aux loisirs à tous les enfants sans distinction, en sensibilisant ces derniers aux valeurs du vivre-ensemble.

4. Accompagner les enfants dans la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur, pour cela l'équipe sera force de propositions pour impulser des projets et accompagner au mieux les enfants.

L'IMPACT DE NOS CHOIX SUR LA PLANETE :

1. Biodiversité et développement durable un enjeu pour ma planète : sensibiliser au mieux consommer. Comprendre les enjeux, agir en tissant un réseau de partenaires compétents. Mettre l'enfant / le jeune au cœur du processus pour qu'il s'engage sur la durée dans des actions vertueuses.

2. Sensibiliser les enfants, les jeunes à l'écologie : s'approprier son environnement pour mieux le comprendre. Encourager les mobilités douces. Privilégier les partenaires locaux. – Penser les programmes pour plus de recyclage, activités moins énergivores, activités nature.

3. Ma planète, mon défi !: Apporter des connaissances théoriques et pratiques sur l'environnement, stimuler le sens de l'observation, le raisonnement personnel et le sens critique.

4. Appréhender la nature autrement, la faire découvrir par l'imaginaire, les sens, les traditions. Utiliser la nature comme support d'inspiration dans diverses activités créatives (arts plastiques, musique ect).

5. Faire découvrir, transmettre des connaissances et savoir-faire par le biais d'activités « bushcraft » art de vivre dans les bois. Utiliser les ressources naturelles en minimisant l'impact sur celle-ci.

LA PREVENTION, UN AXE FORT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : Promouvoir le bien-être des enfants :

1. Prévenir les conduites à risque : -Créer des synergies entre les acteurs du territoire (ex : gendarmerie, maison des ados, éducateurs spécialisés, organismes de prévention, ...) – développer un lien de confiance entre l'équipe pédagogique et les enfants / jeunes. – Se faire relais des acteurs de la prévention. – Etre créateur et diffuseur de contenu sur les questions sensibles telles que : la sexualité, les drogues, le harcèlement, etc, par la formation, les conférences, l'évènementiel...

2. Accès aux nouvelles technologies (éducation à l'image) : Mener des projets qui traitent des problématiques rencontrées par notre public (protection des données, confidentialité, harcèlement numérique, confiance en soi, etc). Encourager l'esprit critique avec des supports adaptés (vidéos pédagogiques, livres, ressources diverses, projets médias, etc).

3. Protection : - Communiquer sur les conduites à risque. – Former les animateurs pour mieux accompagner les enfants / jeunes. – Créer et maintenir un lien avec les différents acteurs éducatifs. – Inclure les familles dans nos protocoles d'accueil pour donner du sens.

4. Accompagnement Formation : - Co-construire des contenus de formations avec différents organismes. – Mettre à disposition des équipes pédagogiques des outils (supports numériques, livres, postes de travail, etc). – Encourager la formation continue

ECHANGE ET PARTAGE INTERGENERATIONNEL :

1. Favoriser la rencontre pour la découverte de l'autre : - Favoriser les projets transversaux. – Mettre en place une routine de travail interservices (petite enfance, culture, scolaire, ccas, ...). - Investir l'espace public par des actions d'animation globale (hors les murs, carnaval, fêtes des ados, etc)

2. Entretenir les relations intergénérationnelles : Faire ensemble : - Intégrer les parents à certaines animations – Proposer des contenus sur la parentalité. -Sélectionner les partenaires aussi pour leurs capacités à transmettre, leurs expériences et pour la plus-value pédagogique.

3. Favoriser l'échange en valorisant les compétences : transmission des savoirs : - Etre force de proposition sur les semaines thématiques nationales. – Impliquer les familles dans les projets. – Mobiliser les ressources au sein du public accueilli (jeunes, enfants, parents, élus) - Donner des responsabilités aux jeunes / enfants.

Des soirées partagées avec les familles autour d'un spectacle ou d'un repas permettent de créer des liens intergénérationnels.

Des événements ponctuels contribuent également à favoriser ce lien entre les différentes générations, encourageant ainsi la transmission de savoirs, les échanges, l'ouverture d'esprit et la tolérance.

Le service jeunesse privilégie les projets communs aux différentes structures, tels que le carnaval, la fête médiévale, hors les murs, la fête des abeilles, pour vivre de beaux événements et développer le « bien vivre ensemble » au sein de notre commune.

SERVICE SCOLAIRE :

Le service scolaire vise à développer dans l'intérêt général les valeurs éducatives impulsées par les élus, en soutien des enseignants et des projets d'école pendant le temps scolaire, ainsi qu'au travers des temps périscolaires.

CITOYENNETE, MIEUX VIVRE ENSEMBLE :

Le fonctionnement de la vie communale est mis en avant afin que les enfants deviennent de véritables citoyens. Le développement et le respect des valeurs républicaines est l'une de nos priorités. Le respect des autres (camarades, professeurs, intervenants extérieurs, personnels communaux), le respect des locaux, du matériel et surtout le respect de soi est placé au cœur de la vie quotidienne. Les règles de vie instaurées dans les établissements scolaires sont les mêmes tout au long de la journée, il n'est fait aucune différence entre le temps scolaire et le temps périscolaire.

ECHANGE ET PARTAGE INTERGENERATIONNEL :

Lors des garderies périscolaires, des animations collaboratives avec les seniors sont organisées et développées afin de partager entre générations.

Ce lien est un échange bénéfique pour tous.

EDUQUER A ET POUR LA DIVERSITE :

A travers les temps périscolaires organisés par la commune et encadrés par du personnel municipal, l'enfant est en mesure de partager des activités et de découvrir son environnement proche.

Nous mettons tout en œuvre pour lui offrir les conditions optimums pour le rendre acteur de son épanouissement personnel et collectif. Nous développons les notions de tolérance, de respect tout au long de la journée.

LA PREVENTION : UN AXE FORT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE :

La Commune souhaite développer des temps d'échange forts et des actions autour de la protection de l'enfance. Formations des personnels à la lutte contre les maltraitances faites aux enfants, organisation de conférences sur les thèmes du harcèlement scolaire et du développement de l'enfant, actions de sensibilisation diverses des enfants dans les écoles viendront s'échelonner tout au long de la durée du présent PEDT.

L'IMPACT DE NOS CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT :

Une attention toute particulière est portée sur le respect de l'environnement et le développement durable. Au travers d'actions variées telles que la lutte contre le gaspillage alimentaire, le recyclage des déchets, la récupération de matériaux ou le développement des déplacements doux, les enfants sont éveillés progressivement à une prise de conscience écologique.

Plannings et Choix éducatifs

Période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : les temps scolaires sont répartis sur huit demi-journées.

Ecole maternelle :



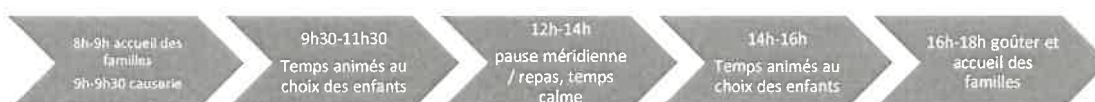
Ecoles élémentaires :



Organisation du temps périscolaire :

temps du midi : pause méridienne	garderie périscolaire	études
<ul style="list-style-type: none"> • Dans chaque école, 2 services de restauration sont organisés. • L'accent est mis sur les jeux et la détente en autonomie. • relais des enseignants à 13h15 (13h20 pour les maternelles). • une attention particulière est portée au non gaspillage 	<ul style="list-style-type: none"> • Après un temps de goûter, les enfants ont accès aux jeux mis à leur disposition par la commune, et/ou aux activités mises en place par les agents périscolaires. • C'est un temps où les enfants ont la possibilité de se reposer en attendant leurs parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude surveillée mise en place dans les écoles élémentaires à partir du CE1 est encadrée par des enseignants: cela permet à l'enfant d'être au calme afin de faire ses devoirs et d'être aidé en cas de besoin.

Le mercredi « L'Escapade » : l'accueil se fait dans les locaux de l'Ecole du Tartaix de 8h à 18h.



*spécificité pour les maternelles

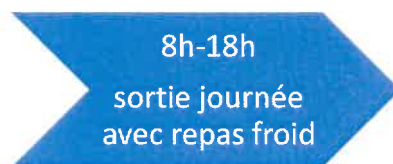
temps du midi : accueil au centre de loisirs et pause méridienne	goûter	Accueil au centre de loisirs
<ul style="list-style-type: none"> • Participation des enfants dans la préparation de la salle de réfectoire, et pendant le repas... • repas en liaison froide par un prestataire extérieur • temps privilégié d'échanges avec les enfants • Temps de repos après le repas* 	<ul style="list-style-type: none"> • goûter équilibré bio (produit laitier, céréalié et un fruit) • une attention particulière est portée au non gaspillage • implication des enfants dans la préparation, le service, le rangement 	<ul style="list-style-type: none"> • animation assurée par des professionnels de l'animation, encadré par un directeur • un large éventail d'activités sont proposées aux enfants, ils sont libres de choisir ou de proposer d'autres activités • possibilité de moments calmes et de temps libre pour faire une pause avec le reste de la semaine scolaire. • accueil des parents échelonné et temps d'échanges

Période de vacances scolaires « L'Evaison » (Toussaint, Hiver, Printemps, Eté) : l'accueil se fait dans les locaux de l'Ecole du Tartaix de 8h à 18h.



accueil et causerie	activités	repas et pause méridienne	activités	goûter et accueil des parents
<ul style="list-style-type: none"> • accueil des parents • causerie • règles de vie collective • réunion d'enfants (régulation)/ débats • explication du déroulement de la journée 	<ul style="list-style-type: none"> • proposition d'activités par les animateurs • chaque enfant choisit son activité • plusieurs espaces pour les moins de 6 ans et pour les plus de 6 ans • intervenants éventuels en lien avec le thème de la semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • temps calme et repas • Responsabilisation et autonomie des enfants pendant le repas • éventuelles animations pendant le repas • repas en liaison froide 	<ul style="list-style-type: none"> • proposition d'activités par les animateurs de tout type (initiations sportives, grands jeux, ateliers créatifs...) • possibilité de repos pour ceux qui le souhaitent • intervenants éventuels en lien avec le thème de la semaine 	<ul style="list-style-type: none"> • goûter équilibré bio un produit laitier, céréalié et un fruit • le bio est privilégié pour le goûter • accueil échelonné des parents et temps d'échanges

Mercredi pendant les vacances scolaires : accueil des enfants au centre de loisirs « L'Évasion » pour une sortie journée :



Organisation du mercredi période vacances scolaires :

sortie journée avec repas froid

- départ à 8h30 en bus pour une destination en lien avec le projet pédagogique
- pause méridienne avec un repas froid, fourni par un prestataire
- retour pour 17h45 en bus

Accueil à la Maison de la Petite enfance :



Organisation d'une journée type du groupe des grands (2-3 ans) à la Maison de la Petite enfance :

Il n'y a pas de programme pré établi, la journée s'organise autour d'une trame (chronobiologie) et en fonction des besoins du groupe ; c'est une adaptation permanente des professionnelles aux enfants.

accueil	découvertes	repas /sieste	découvertes	accueil des parents
<ul style="list-style-type: none">• accueil individualisé• temps collectif, l'activité est "libre" et s'organise autour des pôles : coin dinette, lecture, constructions	<ul style="list-style-type: none">• découverte des fruits• ateliers découvertes :• cuisine• peinture• pate à modeler, terre• psychomotricité• lecture• gommettes• maquillage• jeux d'eau, de semoule• sortie dans le jardin : vélos, sable...• éveil musical, chansons...• ateliers sensoriels• etc...	<ul style="list-style-type: none">• repas des grands à 11h30• repas des moyens à 11h• repas des bébés au rythme de chacun• sieste 1 fois par jour pour les grands• sieste 2 fois par jour pour les moyens (suivant le besoin)• siestes à la demande pour les bébés• une attention particulière est portée au non gaspillage	<ul style="list-style-type: none">• activité "libre" en début d'après midi (levers de sieste échelonnés)• on retrouve les différents ateliers évoqués le matin	<ul style="list-style-type: none">• accueil individualisé

Accueil à l'Escale Jeunes :

Les jeunes sont accueillis pendant les vacances scolaires :

- un accueil libre est prévu à l'Escale jeunes pour certaines activités et soirées.
- des activités spécifiques à la journée ou demi-journée sont également prévues à l'extérieur sur inscription.
- plusieurs séjours (courts et longs) sont organisés pendant l'année.

L'encadrement est assuré par un directeur qualifié et un animateur permanent.

Passerelle avec le centre de loisirs « L'Evasion » :

Un partenariat s'est noué au fil du temps car « L'Evasion » accueille les enfants jusqu'à 12 ans et l'Escale jeunes les accueillent dès 11 ans.

Certains parents ont besoin de l'encadrement de « L'Evasion » mais les jeunes préfèrent participer aux activités proposées par l'Escale Jeunes.

Pour cela, nous leur permettons de s'inscrire au centre de loisirs et de suivre l'activité proposée par l'Escale Jeunes de manière ponctuelle pour permettre une adaptation progressive.

Les retours sont très positifs : le passage d'une structure à l'autre est facilité et l'équipe éducative accroît sa collaboration.

Les intervenants

- *Activités proposées par les Accueils collectifs de mineurs*

Les centres de loisirs sont organisés par thème et les activités proposées ont souvent un lien entre elles. De ce fait, nous nous efforçons de garantir une logique autour des activités proposées.

Favoriser le vivre ensemble par la pratique d'activités physiques et sportives, des stages et de la découverte sportive seront proposés aux enfants.

Les activités sont proposées par :

- **Intervenants extérieurs** (association, société ou indépendants) pour les activités nécessitant une technicité et une qualification particulière (atelier papier mâché, cours de théâtre, plasticienne, éveil musical, jeu dans les arbres, ateliers scientifique et stages sportifs...)
- **Animateurs** (BAFD, BAFA, BPJEPS, stagiaire, non qualifié) en fonction des domaines de prédilection de chacun. Les activités sont dans ce cas préparées en équipe et proposées aux enfants. Ex : jonglage, grand jeu collectif, danse, jeu sportif, fabrication d'objets, peinture, dessin, jeu de société...

- *Activités proposées par la Maison de la Petite Enfance*

Les découvertes sont définies dans des projets en fonction de l'âge des enfants, des saisons, des évènements, des fêtes, des rythmes et des besoins des enfants.

Les découvertes sont donc proposées par :

- **Equipe éducative** (Infirmières puéricultrices, infirmières, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, CAP Petite Enfance, BAFA)
- Ponctuellement par des **intervenants extérieurs** pour des projets spécifiques (psychomotricité, musique, spectacles, ergonomie...)

Les modalités et délais d'inscription

- Scolaire

- Pour le service scolaire (transport scolaire, restauration, garderies, études surveillées)

L'inscription est valable pour l'année scolaire en cours, les réservations régulières ou ponctuelles sont établies pour l'année scolaire sur la fiche individuelle d'inscription.

Pour toutes modifications (réservation ou annulation), le représentant légal doit obligatoirement effectuer la démarche 48h avant sur l'espace dédié aux familles: <http://montbonnot.espace-citoyens.net>.

- Pour les Accueils collectifs de mineurs

Pour une première inscription, les familles remplissent une fiche de renseignements et fournissent l'ensemble des pièces demandées ; elles ont ensuite accès aux inscriptions (au maximum la veille avant 8h).

Plusieurs possibilités sont offertes aux familles ; journée complète ou demi-journée avec ou sans repas.

Les inscriptions se font sur l'espace dédié aux familles: <http://montbonnot.espace-citoyens.net>.

Les modalités d'inscription et les documents utiles sont disponibles sur le site de la ville : www.montbonnot.fr rubrique enfance/jeunesse.

Information des familles : Les programmes sont diffusés par mail chaque début du trimestre avec les activités des 3 centres de loisirs. Ce programme est également disponible auprès des commerçants et sur le site internet de la ville.

- Pour la petite enfance :

Une fiche de préinscription (à télécharger sur le site de la commune ou à récupérer à la Maison de la Petite Enfance) doit être remplie et chaque demande est étudiée en commission Petite Enfance.

Les informations à destination des familles sont disponibles sur le site de la commune et dans le bulletin municipal.

Les tarifs

- Péri-scolaire et extrascolaire

Les tarifs sont inscrits dans les règlements intérieurs et délibérés en Conseil Municipal chaque année. Ils varient en fonction des revenus et du nombre d'enfant à charge (application du quotient familial).

Les tarifs du péri-scolaire et des activités extrascolaires sont annexés au présent document (annexe n°1).

- Petite enfance :

Les tarifs varient en fonction des revenus et du nombre d'enfant à charge.

Il est fait application du barème de la CAF selon le tableau annexé au présent document (annexe n°1) avec :

Prix plancher : défini par la Caisse d'Allocations Familiales = 705,27 € de revenus mensuels

Prix plafond : modulable par la commission Petite Enfance = 6660 € de revenus mensuels

Éléments Bilan/Evaluation du projet

- o Avec les intervenants

Les acteurs éducatifs sont invités à partager leurs avis, remarques, difficultés lors de différents temps d'échange.

De façon plus régulière, les intervenants échangent constamment lors de leur intervention auprès des enfants et sont toujours dans une démarche de coopération permettant une cohérence éducative.

- o Le COPIL (comité de pilotage) :

A. Composition de la structure de pilotage :

Pour le PEDT :

En mars 2021 lors du renouvellement, la nouvelle municipale s'est appropriée le PEDT en les valeurs éducatives.

Le comité de pilotage est composé de M. le Maire, des élus siégeant aux Commissions jeunesse, scolaire et petite enfance, du directeur général des services et des techniciens en charge de la rédaction des documents du PEDT.

Les directeurs d'écoles et représentants de parents d'élèves sont sollicités régulièrement pour des rencontres sur des thèmes particuliers. Ils sont également en étroite collaboration avec les services municipaux pour des échanges (mail, téléphone ou en direct) pour garantir la continuité éducative des enfants de Montbonnot-Saint-Martin.

Les techniciens se rencontrent une fois par mois pour l'élaboration de ces documents.

Le PEDT sera présenté et discuté en Conseil Municipal.

Coordination du projet assuré par : Claire BRANDALISE et Cécile PORTIER.

B. Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Tous les 2 ans, un questionnaire de satisfaction est distribué par service afin d'établir un taux de satisfaction réel et pouvoir procéder à d'éventuelles adaptations.

Chaque service, à travers des réunions d'équipe fera des bilans réguliers, afin d'adapter son mode de fonctionnement et développer de manière efficace les valeurs éducatives impulsées par les élus. Chaque réunion fera l'objet d'un compte-rendu permettant de suivre l'évolution des services.

La finalité de l'évaluation de nos pratiques résulte dans le bon fonctionnement de nos structures, la satisfaction des participants et le développement du « Bien Vivre Ensemble » impulsé par les élus à travers plusieurs valeurs éducatives.

Modalités d'information des parents

Comme pour le PEDT initial 2014-2020, un article rédigé par une journaliste sera diffusé dans le Bulletin Municipal et distribué dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des habitants de la commune.

Le Maire de la commune a pour habitude d'évoquer le PEDT lors de son discours des vœux auprès de la population et de son discours de rentrée scolaire.

Le questionnaire de satisfaction 2022 prévoira des questions relatives à l'existence du PEDT et permettant d'évaluer notre système d'information.

Un mailing faisant référence au PEDT sera envoyé à toutes les familles suite au Conseil Municipal.

Naturellement, le site internet de la commune diffusera ce document.

Une information directe et personnalisée sera effectuée auprès des parents lors des différents moments d'accueil.

Les signataires du projet

Les élus et les services communaux (scolaire/jeunesse/petite enfance) représentés par le Maire.

Date de présentation du projet :

Date de signature prévue :

Liste des annexes : Tarifs (annexe n°1)

Grille du Plan mercredi (annexe n°2)